



Régie autonome du Port de Plaisance

Capitainerie

Avenue du Centurion

30240 LE GRAU DU ROI

Tél. 04.66.51.10.45

Fax. 04.66.51.10.05

Port Camargue, le 10 décembre 2014

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint le contrat concernant l'amarrage de votre bateau à Port Camargue pour une nouvelle année. A partir du 1^{er} janvier 2015, nos tarifs vont augmenter ; en effet, nous sommes dans l'obligation d'appliquer une hausse en raison de la réforme de la taxe foncière payée par les ports de plaisance. Cette réforme après avoir été repoussée d'une année, entre en vigueur en 2015. D'après nos simulations, cela représente une charge supplémentaire pour la Régie de 167 000 €. La hausse des tarifs décidée par le Conseil d'administration de la Régie est limitée à 1,5 %. Elle permet de couvrir la moitié de cette nouvelle dépense.

En 2014, nous avons mis en place un nouveau dispositif d'étalement pour payer votre contrat. Ce dispositif dénommé Pnf – Paiement en n Fois ne peut se faire qu'à la Capitainerie et prend une vingtaine de minutes. Ainsi, les personnes qui souhaitent bénéficier de ce paiement fractionné peuvent se présenter :

- Pour le Pnf en 3 ou 4 fois : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 sans rendez-vous,
- Pour le Pnf en 5 ou 10 fois : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 uniquement sur rendez-vous.

Vous trouverez au dos de la présente lettre les modalités de ce paiement en plusieurs fois. Enfin, comme chaque année, je vous rappelle nos recommandations pour mieux protéger notre environnement :

- Ne pas gaspiller l'eau et l'électricité ;
- Trier les déchets, notamment sur les zones techniques avec trop souvent des produits toxiques (chiffons souillés, pots de peinture, pincesaux...) rejetés dans les conteneurs d'ordures ménagères alors qu'ils devraient être amenés au Point Propre ;
- Laisser libre les pontons de tout obstacle et identifier vos vélos : des autocollants sont à votre disposition à la Capitainerie.

Toutes les actions engagées n'ont de résultats que si nous avons votre soutien, pour éviter toutes consommations inutiles et pollutions des terre-pleins et des plans d'eau du port.

En vous souhaitant de profiter le plus possible de votre bateau, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel CAVAILLES
Directeur de la Régie